

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt novembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel DANTIN, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).	Josiane Beaud		Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces orientations, donne acte du présent Programme d'Aménagement et de Développement Durable.	4 min
2	RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNE DE CHAMBERY AU COURS DES EXERCICES 2009 A 2015	Michel Dantin		Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces observations, donne acte du présent rapport.	1 h 40 min

3	DELIMITATION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT - SECTEUR CENTRE NORD	Josiane Beaud	<p>Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par :</p> <p>35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'approuver le périmètre élargi de l'opération tel qu'il est représenté sur le plan joint en annexe du présent rapport ; Décide qu'il pourra être opposé à un sursis à statuer, dans les conditions définies à l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme, à toute demande d'autorisation du droit des sols susceptible de compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation de cette opération d'aménagement ; Dit que la présente délibération sera affichée et publiée, conformément aux dispositions de l'article R 424-24 du Code de l'Urbanisme, au siège de Chambéry métropole Cœur des Bauges et à la Mairie de Chambéry, durant un mois, dans un journal diffusé dans le département de la Savoie et au recueil des actes administratifs de la Ville de Chambéry. Chacune des modalités de publicité mentionnera le lieu où le dossier peut être consulté. La décision prise en considération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités précitées, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué. Le dossier peut être consulté à la Mairie de Chambéry.</p>	2 h 31 min
4	INSTAURATION D'UN SECTEUR DE TAUX MAJORE POUR LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'instituer, sur le secteur délimité au plan joint, un taux de taxe d'aménagement majoré de 10%.</p>	2 h 41 min

5	CONVENTION AVEC CHAMBERY METROPOLE - CŒUR DES BAUGES POUR LA REALISATION D'ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE OPERATIONNELLES ET DE COORDINATION GENERALES CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la nouvelle convention entre la ville de Chambéry et Chambéry Métropole-Cœur des Bauges (jointe en annexe) ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Valide le principe que la maîtrise d'ouvrage soit pilotée par la ville de Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et des marchés qui s'y rapportent ; Dit que les crédits nécessaires seront prévus au prochain budget.	2 h 46 min
6	CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU ENEDIS - AVENUE DE CHATILLON - AVENUE DU COVET - AVENUE DES BERNARDINES	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes des conventions de servitude de passage sur la parcelle cadastrée section HE N° 131, ainsi que sur les parcelles cadastrées section CL n°323-325-330-335 ; conventions dont les copies sont jointes en annexe, telle qu'elles ont été établies par ENEDIS ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer lesdites conventions ainsi que tous documents nécessaires.	2 h 53 min
7	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ORIENTATIONS POUR L'AVENANT 2017 ET LE RENOUVELLEMENT 2018-2021	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les orientations enfance jeunesse ci-dessus énoncées pour les années 2017 à 2021 ; Sollicite le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pour ces projets ; Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents ; Dit que les crédits seront inscrits en recettes au budget de la Ville.	2 h 54 min

8	MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES ACCUEILLIES DANS LES ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE DE LA VILLE	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les nouvelles modalités de tarification de l'accueil de la petite enfance à compter du 1er janvier 2018 ; Décide de son application à l'ensemble des établissements concernés de la Ville ; Dit que les modalités pratiques de facturation seront reprises dans le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.	3 h
9	SUBVENTION A LA CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue une subvention de 10 800 € à l'association la Confédération Syndicale des Familles et autorise son versement, après rendu exécutoire de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif ; Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association.	3 h 02 min
10	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA FEDERATION DES OEUVRES LAÏQUES	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue une subvention de 10 000 € à la FOL pour le soutien à la politique éducative locale et autorise son versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée avec la FOL.	3 h 03 min
11	AIDES AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Annule l'aide attribuée à la FOL par délibération DCM-2017-072 N° 38 du conseil municipal du 27 mars 2017 ; Attribue les aides aux organisateurs d'accueils de loisirs selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants financiers nécessaires.	3 h 05 min

12	CLASSES DE DECOUVERTES	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'octroi d'aides aux enfants chambériens scolarisés à Chambéry et dans les communes extérieures, pour les classes de découvertes à partir d'un séjour de 5 jours, selon les barèmes ci-dessus, dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville ; Reconduit le principe d'un fonds de solidarité de 2 000 € ; Autorise l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes à verser ces aides aux familles.	3 h 06 min
13	ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE DE MECENAT EN SOUTIEN AUX PROJETS MUNICIPAUX	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'engagement d'une démarche de mécénat et soumet chacun des partenariats à la charte du mécénat jointe en annexe; Approuve la convention type annexée à la présente délibération; Autorise le Maire à signer toutes les documents afférents à un mécénat, notamment les conventions et le reçu de don (cerfa n° 11580*03).	3 h 09 min
14	REPRISE EN REGIE DU CYCLE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL JAZZ	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la reprise en régie du cycle d'enseignement professionnel initial « jazz » assuré jusqu'ici par l'APEJS, à compter du 1er décembre 2017; Approuve l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'APEJS; Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.	3 h 19 min
15	AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION MUTUALISEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE - COEUR DES BAUGES ET LA VILLE DE CHAMBERY	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n°1 à la convention de fonctionnement du service commun de la Direction mutualisée des Systèmes d'Information entre la communauté d'Agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry, annexé à la présente délibération ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ; Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2017 et seront inscrits pour les exercices budgétaires à venir.	3 h 21 min

16	CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création, à compter du 01/01/2018, d'un budget annexe dédié à la gestion du service public administratif du stationnement payant sur voirie, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14.	3 h 24 min
17	APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 17 OCTOBRE 2017	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 1 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 17 octobre 2017 portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du Parc des expositions ; Mandate Monsieur le Maire pour notifier la présente délibération au Président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.	3 h 27 min
18	VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE - COEUR DES BAUGES	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la participation de la Ville aux travaux de gros entretien à renouvellement du Parc des Expositions par le biais du versement à la communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges d'un fonds de concours d'un montant de 1 466 300 euros ; Ce montant sera versé en deux annuités égales de 733 150 €, sur 2017 puis sur 2018 ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et 2018.	3 h 36 min
19	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 41 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 3 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les comptes de l'exercice 2017 du budget annexe des Pompes Funèbres ; Déclare que le Compte de Gestion du budget annexe des Pompes Funèbres, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation ni réserve.	3 h 39 min

20	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 41 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 3 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les comptes de l'exercice 2017 du budget annexe du Crématorium ; Déclare que le Compte de Gestion du budget annexe du Crématorium, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation ni réserve.	3 h 41 min
21	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE CHAMBERIENNE DU STATIONNEMENT	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 41 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 3 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les comptes de l'exercice 2017 de la Régie Municipale Chambérienne du Stationnement ; Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Principal, visé et certifié l'ordonnateur est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation, ni réserve.	3 h 47 min
22	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE CHAMBERY, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHAMBERY ET LA VILLE DE LA MOTTE-SERVOLEX POUR LA PASSATION D'ACCORDS-CADRES MUTUALISES POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LA POSE DE MOBILIER DE BUREAU	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'un groupement de commande entre la Communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges, la Ville de Chambéry, le Centre Communal d'Action sociale de Chambéry et la Ville de La Motte-Servolex pour la passation d'accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents pour la fourniture, la livraison et la pose de mobilier de bureau ; Approuve la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commande.	3 h 50 min

23	OUVERTURES DOMINICALES EN 2018	Philippe Bard	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 41 VOIX POUR 3 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'ouverture des commerces les dimanches 14 janvier, 29 avril, 1er juillet, 2 et 30 septembre, 2/9/16/23 et 30 décembre 2018.	3 h 52 min
24	MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL VILLE AUPRES DE L'ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE CHAMBERY ET DE LA SAVOIE (A.M.C.C.S.)	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de la mise à disposition selon les modalités ci-dessus évoquées ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition des agents auprès de l'A.M.C.C.S. ; Dit que les crédits seront inscrits au budget.	3 h 56 min
25	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu.		3 h 57 min

*N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des Conseils Municipaux, disponibles sur le site internet de la Ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 24 novembre 2017.

Damien Varon
Secrétaire de Séance




Michel Dantin
Maire


